Cfdt:

DÉFENSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 11 octobre 2018, à sa demande, la CFDT a été reçue en réunion bilatérale par la DRH-MD afin de donner ses axes de réflexions sur l'évolution possible du statut des Techniciens à Statut Ouvrier (TSO) afin de pérenniser ce corps.

Chantier TSO!
La CFDT pose les premières pierres

TSO

Réunion bilatérale avec la DRH-MD

Bilan et état des lieux

Lors de la réunion du 28 mars dernier (Groupe de Travail TSO avec la DRH-MD), un bilan a été établi dans lequel la ***CFDT*** s'est largement exprimée (cf flash info de mars 2018) sur les points suivants :

- le recrutement d'ouvriers de l'Etat est contraint sur 21 professions sacralisées. La majorité de ces professions n'est pas en adéquation avec les métiers actuels du corps TSO.
- Hormis les ouvriers de l'Etat, la possibilité offerte à l'ensemble des agents du ministère des armées d'accéder au corps de TSO n'existe plus. Le seul vivier OE affaiblit le volume potentiel de recrutement. Pour la ***CFDT***, cela est renforcé avec un recrutement des OE en GR VI, l'accès en T2 perdant alors toute attractivité au regard du salaire proposé.
- la population TSO est vieillissante avec des agents dans les catégories supérieures ou égales au T5bis qui seront partis en retraite sous 10 ans.
- Une crainte à court terme pour l'avenir des TSO et le maintien des cours TSO garants de l'acquisition des niveaux de compétences requises.

Pistes de réflexions données par la *CFDT*

La ***CFDT*** propose de sacraliser les professions TSO sur trois branches thématiques :

- Les métiers du numériques, des systèmes, de la simulation, de la maitrise de l'information et de l'Intelligence Artificielle : qui regrouperaient les branches Electronique avec les deux spécialités (Electronique et Télécommunications) et Informatique (pour traiter des systèmes réseaux, de la cyber défense, de l'analyse et du développement).
- Les métiers d'expertise et d'essais, des systèmes d'armes : avec les Techniciens de Laboratoire et Centre d'Essais.
- Les métiers du Maintien en Condition Opérationnelle et de la logistique : avec les branches PTL et Dessin.

La ***CFDT*** propose un parcours professionnel qui valoriserait les compétences acquises avec des rémunérations attractives pour les agents. Les employeurs doivent pouvoir bénéficier rapidement de techniciens à haut niveau de compétences afin d'assurer la pérennité des missions.
Pour cela :

- Les cours nationaux doivent être sanctuarisés. Ils sont garants de l'acquisition et des transferts de compétences. La CNEU (Commission Nationale Essais Unique) doit garder son rôle majeur d'orientation, d'élaboration des programmes de formation et de contrôle de l'acquisition des compétences.
- La ***CFDT*** propose de refonder la pyramide des catégories au regard d'un nouveau cursus de formation avec un accès au corps au niveau T4. Le recrutement à ce niveau est justifié par le recrutement des OE en groupe VI attractif par rapport au T2/T3 et par un haut niveau de compétences acquises et disponibles rapidement pour les employeurs.

- La ***CFDT*** pose le principe d'un recrutement externe sur contingent Ouvrier de l'Etat. La DRH MD a fait part de son fort pessimisme sur ce point car ce serait une embauche de TSO déguisée
- La ***CFDT*** propose un accès interne réalisé soit par essai direct, soit par une formation qualifiante sanctionnée par un contrôle des compétences. Cette disposition permettrait de détecter d'entrée, parmi les OE recrutés, ceux qui auraient un potentiel TSO. L'accès à la formation serait réalisé après une vérification des prérequis.

- La ***CFDT*** propose une requalification des basses catégories T2 et T3 en T4 à l'instar de ce qui s'est fait pour les OE Groupe IVN et V.
- Pour la ***CFDT*** le cours T5bis doit être définitivement positionné au niveau expertise, au sens de la définition SAME (Sensibilisation – Application – Maîtrise –Expertise)
- La ***CFDT*** propose d'accélérer le déroulement de carrière, avec un avancement possible sur deux catégories par essais prof ou au choix depuis les niveaux T4 et T5 bis. L'accès à la catégorie T7 au choix seulement La DRH-MD a noté certaines de nos propositions. Elle nous a confirmé l'impossibilité de recourir aujourd'hui aux essais directs externes de T4, même sur le contingent de droits ouverts Ouvriers.

La DRH-MD ne rejette pas notre demande de repyramidage, ni sur celle de formation et d'évolution de carrière. La difficulté étant de nature budgétaire au regard du coût supplémentaire que cela pourrait engendrer.
Pour la résorption des basses catégories, une analyse doit être réalisée pour trouver des solutions, le passage par la formation qualifiante pourrait être une piste pour étaler dans le temps l'intégration des T2 et T3 en T4.

A son initiative, la DRH-MD a évoqué une piste de sortie volontaire du corps TSO par un basculement des agents qui seraient concernés sur des postes CED Hors Catégorie, par exemple pour un T7, accéder au CED HCC ou CED HCD. La ***CFDT*** n'est pas opposée sur le principe mais cela ne doit pas se réaliser au détriment des agents déjà CED. La DRH-MD va analyser les possibilités de passerelle en précisant que cela ne s'appliquerait que sur un contingent de poste définis avec les employeurs. Les propositions seraient alors validées en CAPSO.

La ***CFDT*** a également fait part de ses inquiétudes pour les ouvertures de cours TSO pour 2019, surtout en T2 au regard du seul vivier OE. La DRH-MD prend note et indique vouloir rencontrer prochainement les employeurs.

Cette bilatérale a permis à la CFDT de présenter ses réflexions et son analyse du dossier TSO. La CFDT a trouvé une DRH-MD très à l'écoute et qui nous a rejoint sur certains points mais hélas pas tous. Les échanges ont permis d'avoir une meilleure vision du décloisonnement (CAPSO) que souhaite la DRH-MD entre les OE et les TSO. Il reste cependant du chemin à parcourir pour réapprendre aux employeurs ce qu'est un TSO aujourd'hui.

La DRH-MD rencontrera les employeurs en janvier 2019 et envisage la tenue de la seconde réunion du groupe de travail (GT) relatif aux Techniciens à Statut Ouvrier (TSO), en février 2019.

à suivre…

Paris le 11 octobre 2018

La délégation CFDT était composée de
Jean-Philippe WIART (CVD de Bourge) et
Dominique Laville (USID Angers)
Christophe HENRY (Fédération)